



La Tricherie
Coopérative Agricole

**Rencontres régionales
grandes cultures
FranceAgrimer**

HVE

30 janvier 2020

Qui sommes-nous?

- ▶ Coopérative Agricole authentique créée en 1936
 - ▶ 26 salariés
 - ▶ 6 silos de collectes et de stockage
 - ▶ 280 adhérents agriculteurs livreurs
 - ▶ Surface cultivée 22 000Ha
 - ▶ 120 000 T de collecte, 85% destiné aux marchés filières
- ▶ Créer de la valeur pour nos adhérents: notre ADN depuis près de 30 ans
 - ▶ Zone à potentiel de rendement moyen
 - ▶ Privilégier la marge/ha
 - ▶ Produire ce que recherche les clients
 - ▶ Qualité technologique
 - ▶ Qualité sanitaire
 - ▶ Garantie environnementale
 - ▶ Traçabilité et certification



La Tricherie
Une coopérative
au coeur de la Vienne

Qualité et Biodiversité, notre culture



CHÂTELLERAULT

Beaumont

Sossais

Availles en Châtellerault

Archigny

Jaunay-Clan

St-Georges les Baillargeaux

POITIERS

Coopérative
de la Tricherie

49, Cité Lefort - 86490 BEAUMONT
Mail : contact@cooptricherie.fr
Tél. : 05 49 19 44 33 - Fax : 05 49 85 58 03

*Des agriculteurs
au savoir faire reconnu*





Valoriser le cadre de production et l'environnement

Produire la demande du client aux exigences haut de gamme

Optimiser les coûts d'intrants/Ha

1992
CAP 2000

1999
Agri-Confiance et CRC
ISO 9001



ISO 14 001
ISO 22 000

2010
Démarche 3D



2013
Trophée de l'eau



2016
CAP AGRO



2018
HVE RSE



2019
Etude PREC'EAU



Créer de la valeur pour nos adhérents, notre ADN depuis près de 30 ans

Les filières Coop Tricherie

Démarches communes

IRTAC
NF V30-001



Traçabilité

Charte de bonnes pratiques agricoles

Norme
NFV01-007



Certification système

Démarche adaptée à chaque marché
En cours : IRTAC + sans insecticide de stockage

CRC



Certification

Conformité Produit

Garantie de céréales saines et de qualité dans le respect de l'homme et de la nature

HVE

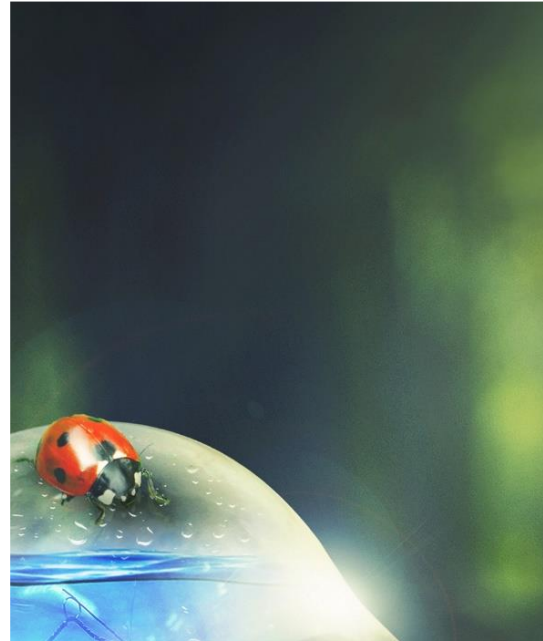


Certification officielle de l'exploitation agricole délivrée par les pouvoirs publics.

Exemple de démarches privées



Reconnaissance du niveau 2 de la certification environnementale des exploitations pour toutes les exploitations engagées en contrat de production avec la coopérative



**L'innovation par
LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE**

Certification environnementale des exploitations et HVE

- ▶ C'est une certification portée par le ministère de l'agriculture en 2008 dans le Grenelle de l'Environnement, composée de 3 niveaux de certification.



- ▶ Niveau 3 : qualifié de « Haute Valeur Environnementale », est fondé sur des **obligations de résultats** mesurées par des indicateurs de performances environnementales relatifs à la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'irrigation.
- ▶ Niveau 2 : Il certifie le respect par l'agriculteur d'un cahier des charges comportant des **obligations de moyens** permettant de raisonner les apports d'intrants et de limiter l'impact dans l'environnement. A la coopérative le CRC[®] et Agri Confiance[®] sont reconnus de niveau 2.
- ▶ Niveau 1 : respect des exigences environnementales de la conditionnalité

Comment se faire certifier HVE?

OPTION A

NIVEAU » 3

BIODIVERSITÉ
STRATÉGIE PHYTOSANITAIRE
GESTION DE LA FERTILISATION
GESTION DE L'IRRIGATION



1 2

ALIM'AGRI

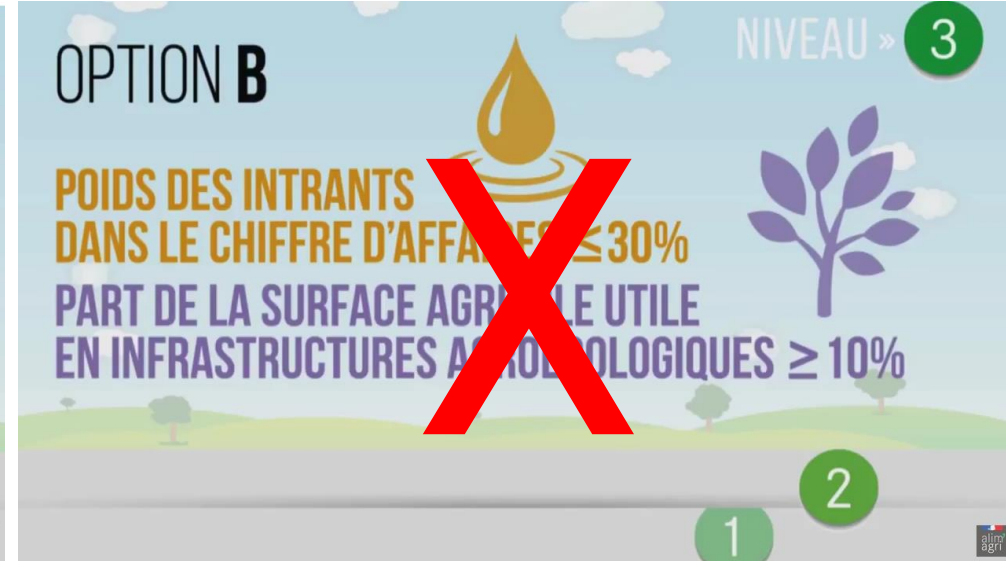


Choix de la coopérative car correspond plus à l'approche et à la relation adhérent basée sur 4 thématiques historiquement évaluées via les filières.

OPTION B

NIVEAU » 3

POIDS DES INTRANTS
DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES $\leq 30\%$
PART DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE
EN INFRASTRUCTURES AGRICOLES $\geq 10\%$



1 2

ALIM'AGRI

~~En individuel~~ En collectif



Choix de la coopérative pour un accompagnement global et en faire une stratégie d'entreprise

Les 4 thématiques de l'option A

- **Biodiversité**

Ce sont les aménagements consacrés par l'exploitation pour favoriser et protéger la faune auxiliaire. On parle d'IAE « Infrastructures Agro-Ecologiques ».

- **Protection des cultures**

On s'intéresse aux IFT, aux surfaces non traitées, à l'utilisation de méthodes alternatives à la lutte chimique et aux conditions d'application des traitements.

- **Gestion de la fertilisation**

Pratiques de la fertilisation azotée sur l'exploitation.

- **Gestion de l'irrigation**

Enregistrement et maîtrise de l'irrigation sur l'exploitation.

Pour être certifié de niveau 3 il faut obtenir **10 points dans chaque thématique.**

Construction de la démarche HVE



- **Décembre 2017:** Construction avec AgroMousquetaire d'un partenariat sur la fourniture de blé pour lancement d'une nouvelle filière. 3 critères de sélection:



A proximité de leur usine
de ST PREUIL (16)



Blé CRC VRM

Exploitation Niveau 2
de la certification
environnementale



Exploitation HVE



Débouché et valorisation

- Avril 2019 : commercialisation des premières baguettes HVE
- 2019 : 80 exploitations inscrites 34 certifiées HVE en juin
dont 8 des 15 exploitations certifiées n-1
Augmentation du tonnage collecté avec un prix garanti pour l'agriculteur de 200€/T.



HVE: la filière de la 3^{ème} voie

